



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-55**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **31/10/2024**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien.

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **14**
Nb Conseillers présents : **8**
Nb Conseillers représentés : **2**
Quorum : **8**

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Remplacement des panneaux d'entrée de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil

Suite à la récente modification des limites de l'agglomération adoptée par arrêté municipal n°2023-01 du 21/03/2023, il est nécessaire de procéder à l'installation des panneaux d'entrée afin de délimiter et signaler clairement l'entrée dans la commune.

Afin de valoriser notre patrimoine culturel et linguistique, ces panneaux seront réalisés en version bilingue (corse/français) où chacun portera le blason de la commune ainsi qu'une inscription soulignant notre riche passé historique. De plus, ils seront conçus en bois compact et aluminium afin de réduire la pollution visuelle, notamment aux abords d'un site classé tel que l'église Saint-Michel.

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **7 690,00 HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse <i>Dotation quinquennale</i>	70,00 %	5 383,00 €
Autofinancement	30,00 %	2 307,00 €
TOTAL		7 690,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10 Contre : Abstentions :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
M. Claude FLORI



AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241108-DL-2024-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024
Publication : 12/11/2024

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI